

Le Conseil de direction de la Société d'études économiques et statistiques s'est associé aux marques de sympathie que Sa Majesté le Sultan a reçues au cours de ces dernières semaines. Il est heureux de Lui exprimer, à l'occasion de sa convalescence, l'expression de ses sentiments de respectueuse déférence.

NOTE DE LA RÉDACTION

A. — L'armature marocaine.

Le nuage qui passa, il y a quelques semaines, n'a pu assombrir l'horizon marocain. Ainsi que le souligne le rapport présenté au dernier conseil du Gouvernement (1), l'armature marocaine a résisté à toutes les épreuves internes et externes de l'année 1937. Il est même permis de penser que les phases de difficultés ne vont pas sans favoriser d'utiles examens de conscience.

La façade même du Maroc moderne constitue un spectacle réconfortant. Un réseau ferré de 1.624 kilomètres de voie normale, contre 1.610 en Tunisie, un réseau routier de 7.558 kilomètres, sur lequel circulent plus de 41.000 véhicules automobiles, un trafic portuaire de 3.300.000 tonnes avec un port central qui absorbe près des 3/4 de ce tonnage, la diffusion, jusque dans les coins les plus reculés du bled, de 20.750 postes téléphoniques et de 34.000 appareils récepteurs (2) de radios, soit 5.300 déjà détenus par des indigènes, la mobilisation de ressources hydrauliques dont la consommation atteint, cette année, le chiffre record de 115 millions de kilowatt-heures et la mise en valeur d'un patrimoine minier qui a fourni, en 1937, 1.500.000 tonnes de phosphates et livre mensuellement 10.000 tonnes de charbon (3), une expansion remarquable des expéditions de primeurs et de légumes qui vient renforcer, chaque saison, le volume d'un commerce extérieur déjà voisin de 3 milliards de francs, ces quelques chiffres arbitrairement choisis suffisent déjà à faire apparaître la vigueur de l'œuvre française au Maroc.

B. — La valorisation de la production marocaine.

L'effort se poursuit tout spécialement sur le plan de l'organisation méthodique et rationnelle. Un arrêté viziriel du 31 décembre dernier modifie et complète l'arrêté viziriel du 21 juin 1934 concernant le contrôle à l'exportation de la production marocaine, contrôle qui s'étend aux expéditions de céréales et graines, aux œufs,

poissons frais, conserves alimentaires, fruits, primeurs, vins, crin végétal, objets d'artisanat, huiles et graisses alimentaires. L'efficacité de ce travail de conditionnement s'impose peu à peu à tous et l'exemple marocain a incontestablement inspiré le décret de standardisation du 25 décembre 1936, applicable à l'Algérie, et celui du 27 août 1937 visant l'ensemble des colonies et possessions françaises.

Les mesures réglementaires ne se bornent point à améliorer la qualité des exportations marocaines, mais à répartir les avantages du contingent admis en France entre tous les producteurs, en tenant compte d'un ensemble de facteurs tels que les quantités précédemment exportées ou les quantités exportées sur le marché libre. C'est à quoi répondent les deux dahirs publiés au Bulletin officiel du Protectorat du 24 novembre 1937.

A la faveur de cette valorisation progressive, les débouchés extérieurs du Maroc se développent, ainsi que le prouve l'extension des achats de la Grande-Bretagne en conserves, pommes de terre, articles de l'artisanat indigène, de l'Allemagne en crin végétal (4). L'Office chérifien de contrôle et d'exportation se trouve ainsi en mesure d'étendre une action de propagande qui rencontre un succès particulier en Belgique et dans les pays d'Europe centrale : Autriche, Tchécoslovaquie, etc.

Les résultats du commerce extérieur marocain n'en accusent pas moins un recul des fournisseurs et des clients lointains au profit des ressortissants de puissances plus proches. Il y a lieu de noter en ce sens une régression en volume, sinon en valeur, des importations japonaises, une légère diminution des courants d'échange avec la Russie, la Chine et les États-Unis. Par ailleurs, on relève un redressement en tonnage et en valeur du commerce britannique, un progrès sensible de la consommation en phosphates chérifiens de l'Allemagne (107.000 tonnes d'augmentation), de l'Italie (87.000 tonnes d'augmentation), de l'Afrique du Sud (40.000 tonnes d'augmentation) (5).

(1) Cf. Discours du Résident général au conseil de Gouvernement 21 décembre 1937, p. 31.

(2) Cf. Note sur la radiodiffusion, p. 65.

(3) Cf. L'activité minière au Maroc, p. 47.

(4) Cf. Mouvements des exportations de primeurs, p. 43.

(5) Cf. Exportations de phosphates marocains en 1937, p. 46.

C. — L'instabilité de l'économie marocaine.

Si le mouvement de la production et de l'exportation marocaines s'organise ainsi sur un certain plan rationnel et concerté, il n'en reste pas moins pourtant que l'économie du pays conserve une inquiétante instabilité.

La récolte de blé tendre de 1937 n'a pas dépassé 1.800.000 quintaux, alors que la moyenne 1930-1934 ressort à 2.400.000, et celle de blé dur s'est révélée inférieure à 2.700.000 en 1937, alors que la moyenne 1930-1934 excédait 5.638.000 quintaux (6).

Sans doute la constitution d'importants stocks de sécurité remédiera, dans l'avenir, à cette situation de précarité. Sans doute aussi l'introduction, dans le monde indigène, de techniques consacrées par une longue expérience permettra-t-elle d'intensifier les rendements et d'atténuer peu à peu le déséquilibre entre les besoins et les ressources qui se traduit actuellement par de nombreux déficits des budgets de famille indigènes (7).

Mais il importait, en attendant, d'accroître autant que possible les perspectives de la prochaine récolte. A cet effet, les prêts de semences ont été largement accrus et plus de 300.000 quintaux de blé et d'orge ont été prêtés par les sociétés indigènes de prévoyance, tandis que le montant des prêts en argent atteignait 17 millions, portant la contribution financière totale des sociétés indigènes de prévoyance à 65 millions de francs (8). L'ensemble des mesures de soutien prises par le Gouvernement avec l'appui de la métropole pour la campagne agricole 1937-1938, représente plus de 80 millions de francs.

D. — Solidarité impériale.

Mais ce pays, normalement exportateur de céréales, a été contraint, pendant la dernière saison, de combler le déficit de sa production par des importations en provenance des régions voisines, voire de l'Indochine lointaine. C'est ainsi qu'il fallut recourir à l'extérieur, en particulier pour 400.000 quintaux de blé dur, 785.000 quintaux d'orge, 220.000 quintaux de maïs et 20.000 quintaux de riz.

Cet exemple vient confirmer encore la nécessité d'instaurer une politique d'appui mutuel entre les diverses provinces françaises d'outre-mer. Sur le plan nord-africain, les contacts économiques se poursuivent activement : fonctionnement périodique des conférences algéro-marocaines dont les dernières réunions se sont tenues à Oujda, le 13 décembre, et à Tlemcen, le 18 janvier, aménagement d'un plan général d'émissions en langue arabe, mise au point d'un programme commun de recherches de charbons, formation d'un corps d'administrateurs spécialistes des questions musulmanes (9), etc. Par ailleurs, un accord commercial de décembre dernier avec l'Afrique occidentale élargira les débouchés du Maroc.

Aussi bien la communauté de certains problèmes apparaît d'elle-même (10). Aucun ne s'affirme plus pressant que celui de conserver les capitaux jadis accourus de la métropole en quête de placements avantageux et qui ne demeureront en Afrique du Nord que dans la mesure où ils seront assurés de l'évolution pacifique des terres soumises à notre influence. La sécurité contribue à valoriser l'activité économique (11). Il importe de ne point l'oublier.

(6) Cf. Evaluation des récoltes de 1937 au Maroc, p. 43.

(7) Cf. Les études de budgets de familles indigènes, p. 26.

(8) Cf. Etude sur les sociétés indigènes de prévoyance et l'Office du blé, p. 37.

(9) Cf. Etude sur la formation des spécialistes d'administration musulmane, p. 3.

(10) Cf. La colonie algérienne au Maroc, p. 20.

(11) Cf. Le rapport de la Banque d'Algérie pour l'exercice 1936-1937, p. 66.